

Perwez, le 05/10/2009.

Développement Rural – Berloz

Compte rendu de la réunion de la CLDR du 29/09/2009 en la salle de l'Administration communale de Berloz

Copie envoyée à :

- MRW – DGA, Direction de l'Espace rural, Madame Françoise Rahier ;
- l'Inspectrice de la Communauté française, Madame Laurence Henry ;
- l'Administration communale de Berloz, Collège communal ;
- les participants ;
- la FRW.

Présents :

Pour la Présidence de la CLDR : *Monsieur le Bourgmestre Michel Jadoul*
Membres : *Arnold Huens, Viviane Es, Michael Deprez, Paul Jeanne, Béatrice Moureau, Véronique Hans, Michel Zwaenepoel, Jean-Pierre Dupriez, Robert Nahon, Alain Happaerts, Audrey Mohr, Joseph Moureau, José Hubert, Franz Huppe, Benoît Puffet, Lionel Dubuisson, Jean-Louis Gilles, Pierre Joris.*
Pour le relais communal de l'ODR : *Christine Matagne.*
Pour la FRW : *Jocelyne Van Lierde.*
Pour le Contrat de rivière : *Julien Mols.*

Excusés :

Françoise Lenart, Roger Toppet, Geneviève Steffens, Jacques Bertho, Pierre Stainier, Jean Zwaenepoel, Jeanne-Marie Burton, Françoise Caudron.

1. Accueil et présentation des nouveaux membres

Comme annoncé lors de la précédente réunion de la CLDR, un appel à candidature a été lancé auprès de la population suite à la démission de 7 membres. Dans un 1^{er} temps, 5 personnes ont posé leur candidature qui a été acceptée par le Conseil communal du 1/07/2009. Il s'agit de Mmes Audrey Mohr et Laetitia Uten et de Mrs Benoît Puffet, Franz Huppe et José Hubert. Une 6^{ème} personne, Mr Lionel Dubuisson, a fait acte de candidature qui a été également acceptée par le Conseil communal le 7/09/2009.

Ils sont chaleureusement remerciés pour leur engagement et leur intérêt pour le développement de leur commune.

Un ROI et une liste des membres de la CLDR actualisée leur sont remis.
Un tour de table de présentation est proposé.

2. Présentation du contrat de rivière Haut-Geer

Le coordinateur, Mr Julien Mols, a été invité d'une part pour informer la CLDR sur le contrat de rivière dont Berloz dépend et d'autre part pour réfléchir aux collaborations possibles avec la CLDR via la fiche projet du PCDR « aménagement des rives et entretien des ruisseaux ».

Le contrat de rivière Haut-Geer est organisé en ASBL qui rassemble 11 communes du bassin hydrographique du Haut-Geer, la Province de Liège, des administrations régionales et des partenaires privés.

Sa mission est d'établir un programme d'actions concertées pour une gestion qualitative des eaux de surface et des eaux souterraines (nappes phréatiques).

Un inventaire de terrain réalisé en 2003/2005 a permis de répertorier les points noirs sur les différentes communes. Les partenaires ont signé en 2006 une charte, encore d'actualité, qui comprend 160 actions pour remédier aux problématiques épinglées. L'inventaire devra être réactualisé pour fin 2010.

En ce qui concerne Berloz, le travail de repérage est terminé.

Le diagnostic de la fiche projet du PCDR et celui du contrat de rivière constituent un inventaire complet de la Lange Beek et de la Mule.

Les pistes d'actions possibles : sensibiliser les habitants et plus particulièrement les riverains des cours d'eau, animer des publics cibles (ex : écoliers), organiser des actions de nettoyage et d'entretien comme l'élimination des plantes invasives, clôturer certaines berges pour éviter l'érosion en partenariat avec des agriculteurs. La commune de Berloz a déjà mis en place une 1^{ère} action : aménagement d'un sentier et de mares à Crenwick, au fond de Villeroux.

Proposition pour le futur : intégrer la fiche projet du PCDR dans le contrat de rivière avec la CLDR comme promoteur et le contrat de rivière favoriserait la rencontre et l'intervention de différents partenaires tels que la Province, la RW, le remembrement, les agriculteurs,...

3. Suivi de l'opération de développement rural

a) Approbation du PCDR :

Le PCDR a reçu un avis positif de la CRAT (Commission Régionale d'Aménagement du Territoire) le 27/03/2009. La CRAT a émis comme remarques : cohérence du PCDR, dynamisme de la CLDR, participation citoyenne aux groupes de travail, réalisation par la commune d'actions antérieures (lot 0), un PCDR ambitieux mais néanmoins réaliste.

Le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR le 27/05/2009 pour une durée de validité de 10 ans.

b) Demande d'une convention-exécution :

La fiche projet n°1 du lot 1 « acquisition et aménagement d'une maison rurale multiservices, la maison de la Berle » a fait l'objet d'une réunion de coordination entre la commune, l'administration régionale de la DGO3 et la FRW le 15/07/2009. Le projet est scindé en 2 phases : phase 1 pour l'acquisition à introduire en 2009 et phase 2 relative aux travaux d'aménagement en 2010.

L'administration a été chargée d'instruire le dossier pour le soumettre au Gouvernement wallon en vue de l'engagement budgétaire et de la promesse ferme de subside.

4. Etat d'avancement des travaux du groupe de travail « mini PCDR »

Lors de la dernière rencontre de la CLDR, il avait été question de constituer un GT chargé d'élaborer une brochure qui présenterait le PCDR et serait distribuée à l'ensemble de la population.

Après 2 réunions du GT et des devoirs à domicile pour les participants, le contenu est bien avancé sauf pour les témoignages des membres CLDR qui avaient été demandés.

Aussi, il est proposé aux participants de rédiger 5 lignes en séance sur leurs impressions, vécus, anecdotes tout au long de l'opération de développement rural et pour les nouveaux membres de communiquer leurs motivations à participer à la CLDR.

Pour la suite, il reste à mettre en page les différents textes et photos (Christine Matagne et Jocelyne Van Lierde), d'envoyer la composition à l'imprimeur et de distribuer la brochure dans les boîtes aux lettres avant la fin du mois de novembre. Pour rappel, il a été décidé de demander aux membres de la CLDR d'assumer cette distribution pour éviter que la brochure ne soit amalgamée à d'autres toutes boîtes.

Cette brochure se veut intemporelle (au moins pour les 10 ans à venir) et donc il faudra constituer un stock pour les nouveaux habitants.

5. Divers

Invitation à participer à un GT de la CCATM (Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) le 6/10/2009 qui réfléchit à la problématique du logement groupé et du stationnement en milieu rural.

Il est proposé aux participants qui le souhaitent de répondre à une enquête de la FRW (bureau de l'assistance architecturale et urbanistique) qui porte sur l'avenir des fermes traditionnelles en RW.

=> Toute remarque relative à ce compte rendu est à communiquer à Jocelyne Van Lierde au numéro du bureau Hesbaye de la FRW : 081/420 494 ou par e-mail : j.vanlierde@frw.be

Pour le secrétariat de la C.L.D.R.

Jocelyne Van Lierde
Agent FRW